SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/JB

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
- 6 DEC. 2023	- 6 DEC. 2023		Au

DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

Nº 353

<u>Nature et objet du marché</u>: Marché de travaux pour la fourniture et pose de conduites d'eau potable sur la commune du Muy 2ème phase : fourniture et pose de conduites d'eau potable entre l'usine de potabilisation et le réservoir des Planettes

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22§4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

VU la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 30 mars 2021, et ses modifications successives,

VU le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier des articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

CONSIDERANT que les travaux s'inscrivent dans le projet de renouvellement de conduite d'eau potable du SEVE entre LE MUY et FREJUS et plus particulièrement à la fourniture et pose de conduites en DN 800 et DN 400 mm entre une chambre des vannes à la sortie de l'usine de traitement d'eau potable et le réservoir des Planettes sur la commune du Muy.

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence relative à ces travaux a été lancée le 03 août 2023 à la suite de laquelle trois (3) entreprises ont déposé une offre :

- SOGEA Côte d'Azur
- BONNAT TP
- RBTP-CMESE

Accusé de réception en préfecture 083-258301381-20231206-DE-353-2023-AR Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023 CONSIDERANT que lors de sa réunion en date du 8 novembre 2023, la commission d'appel d'offre du SEVE a retenu le classement proposé, et a donné pouvoir à Mme la Présidente du SEVE, d'attribuer le marché de travaux au groupement RBTP-CMESE répondant parfaitement aux besoins du syndicat, d'après les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

DECIDE

ARTICLE 1er: Il est conclu un marché de travaux de fourniture et pose de conduites d'eau potable sur la commune du Muy 2ème phase : fourniture et pose de conduites d'eau potable entre l'usine de potabilisation et le réservoir des Planettes, avec la société mandataire du groupement RBTP-CEMESE ZAC du pole BTP Centre d'Affaires Victoria 29-33 allée Sébastien Vauban- CS70134 83618 FREJUS Cedex, pour un montant de 4 412 997,00 € HT soit 5 295 596,40 € TTC (Cinq million deux cent quatre - vingt mille cinq cent quatre - vingt seize euros et quarante centimes Toutes Taxe Comprises).

<u>ARTICLE 2</u>: Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice, compte 2315 Opération 1016.

<u>ARTICLE 3</u>: Madame la Présidente du S.E.V.E. et le Service de Gestion Comptable de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

FAIT à FREJUS, le

0 5 DEC. 2023

LA PRESIDENTE,

Liliane BOYE